



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 28 JUIN 2018**

**RÉSOLUTION n°2018 - 09**

**Fourniture de petits matériels sylvicoles à moteur thermique et service après-vente associé**

- Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 15 ;
- Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 16 mai 2018 ;
- Sur le rapport du Directeur général et après en avoir débattu ;

**Le Conseil d'administration,**

Autorise le Directeur général à signer les accords-cadres avec les sociétés listées au paragraphe 12 du rapport de résolution.

Le Président du Conseil d'administration,

Jean-Yves CAULLET